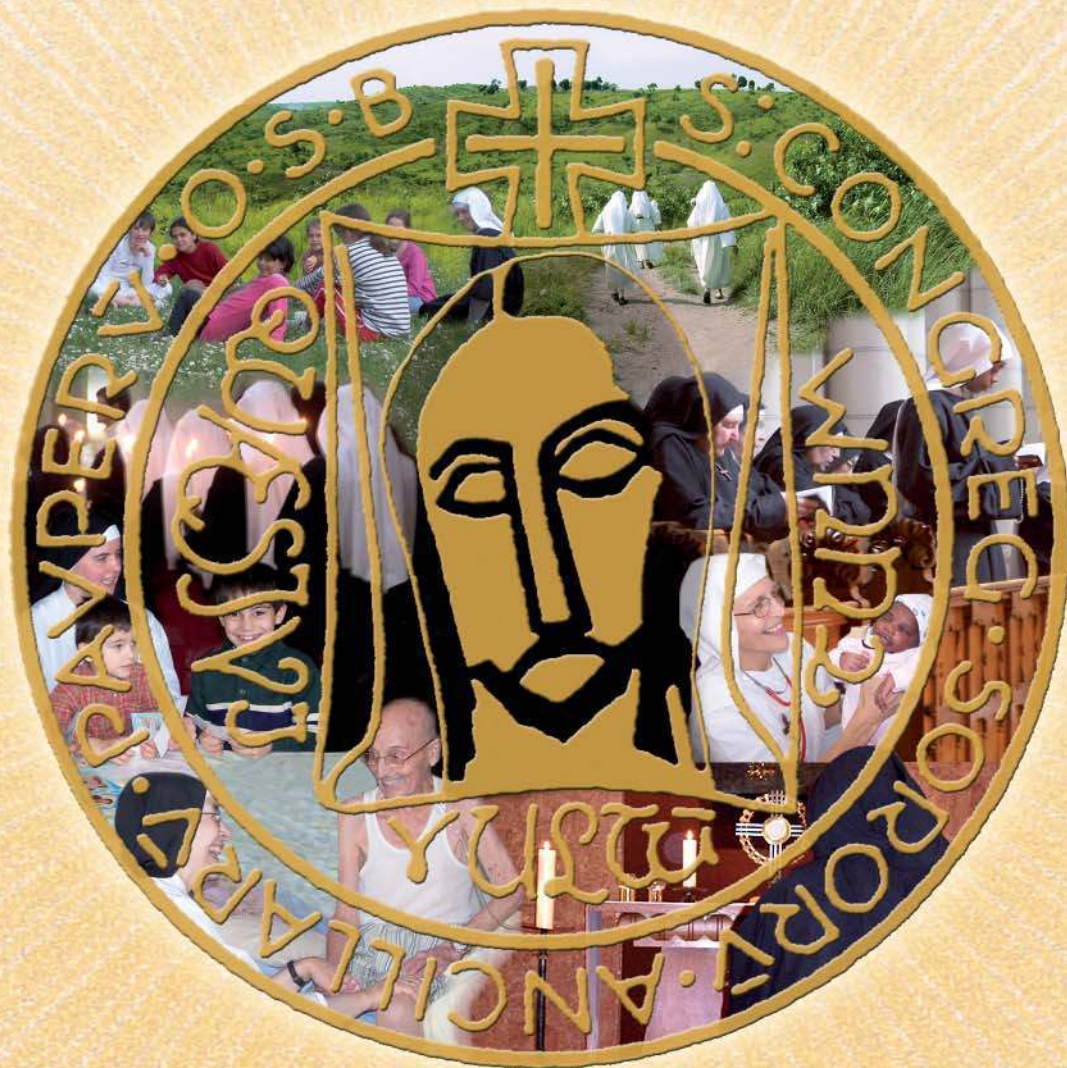


# SERVANTES DES PAUVRES

Bénédictines de Vie Apostolique



*« Un seul et même amour  
au service de Dieu et des Pauvres »*



*« Les sœurs joindront les œuvres de la vie active  
aux exercices de la vie contemplative  
à l'exemple de sainte Françoise Romaine  
qui fut tout ensemble une parfaite bénédictine  
et une vraie Servante des Pauvres »*

**Dom Camille Leduc**  
fondateur de la congrégation



## Les origines : le fondateur des Servantes des Pauvres.



L'histoire de la Congrégation des Servantes des Pauvres repose sur l'acte de foi d'un moine bénédictin : Dom Camille Leduc, à qui Dieu avait donné en même temps qu'un sens profond de sa vocation monastique un grand amour des Pauvres.

Né à Angers, le 21 mars 1819, Camille Leduc entre au Séminaire en 1838, répondant ainsi à l'appel du Seigneur, malgré la vive opposition de son père. Bientôt le jeune homme songe à la vie monastique. Le 7 septembre 1842, il demande son admission à l'abbaye de Solesmes où, depuis quelques années, Dom Guéranger a entrepris la restauration de la vie bénédictine. Il y fait profession le 8 septembre 1847 en la fête de la Nativité de Notre Dame.

Pour pallier les difficultés matérielles de son abbaye, il est envoyé en tournée de quêtes en France. Il y dévoile la mesure de ses capacités et de son dévouement, au milieu même des pires difficultés, mais non sans dommage pour sa santé. En 1850, il tombe gravement malade et un changement de climat lui est prescrit. C'est alors que Dom Guéranger l'envoie à Rome, au monastère de Saint-Paul-hors-les-murs. Il reçoit l'ordination sacerdotale le Samedi Saint de l'année 1853, en la basilique Saint-Jean-de-Latran.

Dom Leduc est appelé ensuite au Mont Cassin, la grande abbaye fondée par saint Benoît lui-même. Il y enseigne la théologie avant de se voir confier la charge de Maître des novices, charge qu'il exerce durant 9 ans. Dans cette fonction délicate, en un monastère étranger, le nouveau Père Maître révèle la qualité de ses dons et de ses vertus. Plusieurs Abbés bénédictins italiens lui devront leur formation, et l'Abbé du Mont Cassin pourra écrire plus tard : « Sa mémoire demeurera ici en bénédiction ».



En 1863, il sollicite et obtient de Dom Guéranger son retour à Solesmes. Laborieuse et priante, son existence semble devoir se poursuivre dans la paix de la vie monastique. Ses journées sont partagées entre l'Office Divin, les cours de Droit Canonique dont il est chargé, et le travail manuel.

En 1870, deux événements marquent une nouvelle étape dans son existence. Le premier est la guerre avec ses conséquences : désastre, misère dans tout le pays ; le second, la maladie et la mort de son père. Avant de mourir, celui-ci exprime le désir de consacrer sa demeure à une œuvre de charité. Durant les heures passées à son chevet, Dom Leduc a longuement réfléchi à la détresse des malades pauvres démunis de toute aide matérielle, morale et spirituelle. Il réalise ainsi la nécessité d'un service régulier auprès des plus malheureux.

Son appel est entendu par un curé de paroisse qui met à sa disposition quelques religieuses. Le 10 février 1872, celles-ci s'installent officiellement dans la maison paternelle, rue

Saint-Eutrope, à Angers. Conformément à la volonté de Dom Leduc, alors clairement exprimée, ces religieuses se vouent au service exclusif des Pauvres, à domicile, et dans une complète gratuité. Le dévouement des sœurs, joint à la spécificité de leur apostolat, éveille des vocations autour d'elles. La question de leur formation se pose alors de façon pressante. Pour donner à la nouvelle fondation son caractère propre, et sur le conseil de l'évêque d'Angers, Dom Leduc la rattache à l'Ordre bénédictin.

Le 25 août 1873, sur le lieudit 'Les Plaines', un terrain est acquis pour l'établissement d'un Noviciat. Le moine fondateur est progressivement amené à y fixer sa demeure, tout en gardant d'étroites relations avec son monastère de Solesmes. Sa présence est en effet devenue nécessaire pour la formation à la fois humaine, spirituelle et doctrinale des premières sœurs : l'action apostolique ne pouvant procéder selon lui que d'une vie intérieure profonde, solide, stable comme le roc. Il compose à leur intention un ensemble d'enseignements qui servira de base à leur vie spirituelle suivant l'esprit de l'Évangile et la Règle de saint Benoît.

Le 8 mai 1874, l'évêque d'Angers établit en congrégation les Servantes des Pauvres, Oblates Régulières de l'Ordre de saint Benoît.

De Dom Guéranger, Camille Leduc garde en héritage une foi vive et un grand sens surnaturel. Resté profondément moine, il mène une vie d'ascète tout en gardant une attention continuellement éveillée aux vrais besoins des autres,



à leurs détresses surtout; l'expérience de la souffrance l'a formé à l'amour des malades et des Pauvres. Cet amour de prédilection, il le transmet à ses filles par ses paroles et son exemple.

Une cécité complète marque les dernières années de sa vie, épreuve qu'il supporte avec courage et sérénité. Durant sa dernière maladie, il répète à ses filles qui l'entourent ce qu'il leur a toujours enseigné: *« N'ayez jamais d'autre modèle que Notre Seigneur. Vivez de la charité du Sauveur. Soyez toujours bien humbles, mes enfants, bien obéissantes, bien simples, bien petites; ce sont les vertus qui feront de vous de vraies religieuses... Oh! Aimez bien vos Pauvres; soignez bien vos malades. Ayez un grand amour pour tous les Pauvres... et que votre pauvreté religieuse vous demeure toujours chère... »*.

Pendant son agonie on chante près de lui, comme il l'a demandé, le 'Credo' de son baptême et le 'Suscipe' de sa Profession monastique.

Le 27 novembre 1895, il s'endort dans la Paix de Dieu. Par sa foi, cet humble moine a fait jaillir un nouveau rameau du vieux tronc bénédictin.

MONACHUS SERVUS PAUPERUM  
*Moine Serviteur des Pauvres*, ces seuls mots gravés  
sur sa tombe disent toute sa vie,  
expriment toute son âme.





## À l'école de saint Benoît

« La Règle suprême de tous les religieux appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité, c'est l'Évangile ». Concile Vatican II

Dom Leduc ne pensait pas autrement :

« Le Saint Évangile sera la première règle des Servantes des Pauvres. C'est là, en effet, que se trouvent réunis tous les enseignements du Sauveur : ses préceptes et ses conseils, sa doctrine et sa morale, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer ».

Mais pour donner à la congrégation qu'il fondait son caractère propre, Dom Leduc voulut la rattacher à l'Ordre de saint Benoît. Moine bénédictin, il pensait que les Servantes des Pauvres ne trouveraient nulle part mieux que dans la Règle de saint Benoît, non seulement des principes sûrs pour la formation de leurs âmes, mais aussi le fondement de leur œuvre principale : le service des Pauvres : « La Règle contient tout à la fois les éléments de la vie contemplative et de la vie active... les sœurs y cueilleront la fleur de l'Évangile et y respireront le parfum de la sainteté ».



Ainsi la Règle de saint Benoît est pour les Servantes des Pauvres l'aide très précieuse qui les conduit à la fois vers Dieu et vers les plus malheureux de leurs frères. Dans cette forte spiritualité, elles trouvent le secret de l'unité de leur vie : l'école du Service du Seigneur qu'a voulu fonder saint Benoît ne fait qu'un avec l'école du Service des Pauvres.

Les Servantes des Pauvres peuvent donc, comme sainte Françoise Romaine « embrasser tout à la fois la vie contemplative comme Marie aux pieds du Sauveur, et les œuvres de la vie active comme Marthe au service de son hôte divin ». Dom Leduc



### L'Eucharistie : source et fondement de leur vie

« Les Servantes des Pauvres feront de l'assistance à la messe le principal de leurs exercices, le centre de leur vie et le cœur de leur religion... Les âmes viendront s'y éclairer et s'y réchauffer pour s'unir à Jésus Christ et ensuite répandre dans le sein des malheureux la lumière de la foi et le feu de la charité ». Dom Leduc

Chaque jour, les Servantes des Pauvres ont à cœur d'y participer et de s'unir à ce Sacrifice du Christ par l'offrande de leur propre vie.

« La présence de la Divine Eucharistie dans leurs communautés rappellera aux sœurs que Notre Seigneur est le Maître de la maison, leur premier supérieur, le témoin silencieux de tous leurs exercices, le confident habituel de leurs pensées et le refuge assuré dans leurs épreuves ». Dom Leduc

Chaque jour, une heure est consacrée à l'oraison silencieuse.



### L'opus Dei

« Ne rien préférer à l'œuvre de Dieu ». Règle de saint Benoît - Ch. IV

Dom Leduc, vrai fils de Dom Guéranger, a su transmettre à ses filles son amour de la liturgie, prière officielle de l'Église. Pleinement bénédictines, les sœurs apportent tous leurs soins à célébrer dignement la partie de l'Office compatible avec leur genre de vie : Laudes, le matin, Vêpres, le soir et Complies à la fin de la journée. Le chant grégorien ajoute encore à la grandeur simple et recueillie de ces offices.

### À l'école de la Vierge Marie

« Les sœurs s'affectionneront d'autant plus à leur Rosaire qu'il est devenu la prière favorite de la Mère de Dieu ». Dom Leduc

La récitation quotidienne d'une partie du Rosaire se fait également au chœur, à la façon de la psalmodie alternée.

### À l'écoute de la Parole de Dieu

« Elles feront de l'Évangile leur livre de chevet et l'imprimeront dans leur cœur comme la marque du Céleste Époux ». Dom Leduc

Cette vie de prière est nourrie par la lecture, la 'lectio divina'. « La sainteté n'est concevable qu'à partir d'une écoute renouvelée de la Parole de Dieu, disait le Pape Jean Paul II. Il est nécessaire que cette Parole devienne une rencontre vitale permettant de puiser dans le texte biblique la parole vivante qui interpelle, qui oriente, qui façonne l'existence ».

### Chercher Dieu

« L'observance du silence a pour but de donner à l'âme force et loisir pour adhérer au Seigneur et la rendre attentive aux inspirations du Saint-Esprit, d'où l'importance de faire de chacune de nos maisons une demeure de silence, afin d'offrir cette atmosphère propice au recueillement, d'autant plus nécessaire que le service des sœurs s'exerce dans le monde ». Déclaration 22



Cette recherche exclusive de Dieu pousse la Servante des Pauvres à se donner tout entière à son Seigneur par le moyen des vœux de chasteté, pauvreté et obéissance :

« *Aimer la chasteté* » : seul un très grand amour justifie la chasteté parfaite ; c'est un grand don de la grâce permettant de s'attacher d'un cœur libre et pur au Seigneur et de participer au mystère de sainteté de l'Église, Épouse du Christ.

« *Ne rien posséder, se renoncer soi-même* » : saint Benoît ne fait pas de la pauvreté un but ; il la considère comme la condition et la conséquence de l'appartenance totale à Dieu. Ce qu'elle vise, c'est le détachement intérieur, nécessaire à l'union à Dieu. « *Aimez la pauvreté, c'est la vraie liberté* » disait Dom Leduc.

« *Se soumettre pour l'amour de Dieu en toute obéissance aux supérieurs* » : dans la vie religieuse, on n'obéit jamais qu'à Dieu. Tout ordre vient du Seigneur Lui-même, puisque la foi fait voir dans le supérieur, Celui dont il tient la place.

Ainsi, sous l'inspiration de l'Esprit d'Amour, la religieuse communie au mystère du Christ qui s'est fait « *obéissant jusqu'à la mort, à la mort sur une croix* ». Phil 2, 8

« *La source principale des conseils évangéliques de chasteté, pauvreté et obéissance n'est autre que le cœur même du Sauveur... Chaque conseil est un trait de ressemblance entre l'âme du Christ et l'âme du fidèle. Chaque conseil ajoute une nouvelle perfection et une nouvelle beauté à l'âme du chrétien déjà sanctifiée par les sacrements* ». Dom Leduc

« *Les Servantes des Pauvres seront conscientes de la gravité de l'engagement sacré contracté envers le Seigneur par l'émission des vœux de religion. Leur totale donation étant l'image de l'union indissoluble du Christ et de son Église, elles demanderont humblement la grâce de la persévérance* ». Déclaration 53

« *La Règle de saint Benoît deviendra la Règle de toute leur vie* ». Dom Leduc



« *Suscipe me Domine secundum eloquium tuum, et vivam...*

*et non confundas me ab expectatione mea* »

Reçois-moi Seigneur et je vivrai... et je ne serai pas confondue dans mon attente. Ps 118



## La mission des Servantes des Pauvres



« Le service des Pauvres et des malades peut être regardé comme la continuation et le prolongement du culte eucharistique. Après avoir servi le Seigneur aux pieds des autels, la Servante des Pauvres continue de le servir au chevet des malades et des mourants ». Dom Leduc

« L'esprit de la Règle de saint Benoît imprégnera l'activité charitable que la Sainte Église leur a confiée en instituant la congrégation ». Déclaration 1

C'est au chapitre IV, des 'Instruments des bonnes œuvres', que Dom Leduc va puiser pour tracer les grandes lignes de la mission des sœurs :

- ✚ Soulager les pauvres
- ✚ Vêtir ceux qui sont nus
- ✚ Visiter les malades
- ✚ Ensevelir les morts
- ✚ Secourir ceux qui sont dans l'épreuve
- ✚ Consoler les affligés

Cette mission va donc s'exercer auprès des malades les plus pauvres et les plus défavorisés.

« Les plus malheureux seront leurs préférés ». Dom Leduc



### Le service des malades pauvres

« Avant tout et par-dessus tout, on prendra soin des malades et on les servira comme s'ils étaient le Christ en personne ».

Règle de saint Benoît - Ch. XXXVI

Dom Leduc ne se lassait pas de rappeler cet enseignement : « Soigner les malades, n'est-ce pas soigner Notre Seigneur souffrant ? La Servante des Pauvres doit considérer Notre Seigneur Jésus Christ comme son modèle dans le service des Pauvres et comme l'objet de ses soins en assistant les malades ».

« Chaque sœur, en approchant les plus pauvres, sera appelée à imiter l'exemple plein de tendresse du Bon Pasteur ». Décl. 27

Les sœurs sont confrontées à des situations familiales et sociales précaires. De nos jours encore, que de familles en difficulté, de personnes âgées isolées, de marginaux...



L'activité de la Servante des Pauvres s'exerce essentiellement à domicile.

Avant de quitter la communauté, celle-ci se rend à la chapelle pour demander à Dieu les grâces nécessaires pour remplir sa mission et recevoir sa bénédiction. Suivant l'exemple du Seigneur, elle souhaite la paix en arrivant chez le malade en redisant les paroles de Jésus : « Paix à cette maison » Lc 10, 5. La maison du Pauvre est considérée comme la maison même du Seigneur et c'est pour cela que la sœur n'y pénètre qu'avec foi et respect.





Elle ne reste étrangère à aucun genre de service dans la maison des malades. Tout devient l'objet de sa sollicitude, le malade et la famille qui l'entoure. « *La Servante des Pauvres doit se regarder comme une sœur et même comme une mère au milieu des Pauvres* ». Dom Leduc

Les sœurs travaillent en étroite collaboration avec le médecin pour assurer des soins de qualité. Si la législation fait obligation aux infirmières religieuses ou laïques de percevoir les prestations de Sécurité Sociale, les sœurs sont attentives à maintenir l'esprit de gratuité voulu par Dom Leduc. Il se manifeste spécialement dans l'action désintéressée. Les sœurs n'épargnent ni leur temps ni leur peine et demeurent attentives à rendre le petit service non rétribué, non commandé, mais qui marque une attention à la personne et à ses besoins.

Si la compétence est indispensable, chaque sœur se souvient aussi qu'elle est « *appelée à exercer au milieu des Pauvres un véritable apostolat. Il ne leur suffit pas – dit Dom Leduc – de savoir faire un pansement; elles doivent encore et surtout travailler au salut des âmes, tout en procurant le soulagement des corps... C'est même là la plus belle mission des Servantes des Pauvres* ».

Dès l'origine, Dom Leduc s'était montré très soucieux de l'accompagnement des malades pauvres en fin de vie. Il donnait ces précieux conseils: « *La charité de la sœur doit croître, en quelque sorte, avec la douleur des mourants. À mesure que la mort approche il convient de redoubler de zèle, de dévouement et de respect pour le malade. Tout en s'occupant de prier pour secourir l'âme, la sœur veillera à procurer tous les adoucissements qui peuvent diminuer la douleur des derniers instants* ». Et « *À mesure que les souffrances du malade augmentent, il faut multiplier les soins et les prévenances* ».





### Les centres de loisirs

Complétant ce service à domicile, les Servantes des Pauvres portent un intérêt tout particulier aux enfants. En animant des centres de loisirs, elles ajoutent ainsi, à l'aide apportée aux familles, l'éducation humaine et chrétienne.

Ces centres ont pour but d'aider les enfants, dans un climat sain et familial, à développer une certaine maturité affective, psychologique, spirituelle, par le jeu et la détente. *« Un but de l'éducation c'est de proposer la sainteté [...] C'est un des dons les plus précieux que les personnes consacrées puissent faire aujourd'hui encore à la jeunesse, dans un service pédagogique riche d'amour, selon le sage avertissement de saint Jean Bosco: 'Que les jeunes ne soient pas seulement aimés, mais qu'ils sachent qu'ils sont aimés!' ».* Jean Paul II – Vita Consecrata n° 96

*« Les personnes consacrées montreront, avec une délicatesse respectueuse en même temps qu'avec une audace missionnaire, que la foi en Jésus Christ éclaire tout le champ éducatif, sans dédaigner les valeurs humaines, mais plutôt en les affermissant et en les élevant ».* Jean Paul II – Vita Consecrata n° 97

*« Procurer l'instruction religieuse à ceux qui vivent dans l'ignorance, porter des consolations à ceux qui sont dans la peine, donner des conseils à ceux qui se trouvent dans l'épreuve, affermir le Royaume de Dieu dans les familles, faire régner la paix entre les époux, élever les enfants: c'est là évidemment la plus belle et la plus importante partie de la mission des sœurs, mais aussi la plus délicate et la plus difficile. Ce sont là autant de soins surnaturels qui se rattachent à l'apostolat des Pauvres ».* Dom Leduc



### La catéchèse



L'éveil à la foi et la catéchèse tiennent une large place dans l'apostolat des sœurs. Celles qui en sont responsables perçoivent l'importance de cette tâche et ont à cœur de bien s'y préparer. Elles travaillent toujours en étroite collaboration avec la paroisse.

Préparer à la réception des sacrements, initier à la prière, éveiller au sens de Dieu : voilà la belle part qui leur revient.

### La Mission « *ad gentes* »

Les Servantes des Pauvres, bien que n'étant pas vouées exclusivement à l'activité missionnaire, ont répondu à l'appel exprimé par le Concile Vatican II.

Au Sénégal, depuis 1966, les sœurs se dépensent au sein de leurs Postes de Santé où de nombreux malades sont accueillis chaque jour. Elles apportent également leur soutien aux responsables des 'cases de santé', dans les villages de brousse. Dans un contexte musulman, la catéchèse auprès des enfants et des adultes est pour elles une priorité. Le désir d'annoncer l'Évangile en témoignant de la charité du Christ pour tout homme est ce qui les anime.

En République Démocratique du Congo depuis 1995, la mission présente un visage différent : dans ce pays à majorité chrétienne, les sœurs se rendent chez les plus pauvres, grands malades ou personnes âgées, qui ne peuvent se déplacer. Les mamans, les jeunes et les enfants bénéficient aussi de l'accueil et de la sollicitude des sœurs à travers diverses activités : couture, groupes de réflexion, éveil à la foi, colonies, loisirs des jeunes...



Ainsi les activités des Servantes des Pauvres sont variées, leur mission souvent difficile et délicate. À travers toutes leurs œuvres, elles ne se proposent que de travailler, pour leur petite part, à établir le Règne de Dieu au milieu du monde. « *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés* ». Jn 15, 12

## La formation



### Les étapes de la formation

Réponse libre à l'appel d'un plus grand amour, la vie religieuse constitue un nouvel état de vie. Celle qui s'y engage réalise les conseils évangéliques : elle « quitte tout », famille, profession, confort et indépendance, pour suivre le Christ.

Comme tout état de vie, la vie religieuse requiert un apprentissage. Ce temps de formation comprend des étapes régulières qui préparent progressivement à l'engagement définitif.

Il commence par une période de transition et de probation appelée **postulat** ; c'est aussi une période d'initiation et d'adaptation progressive à la vie religieuse, où la postulante approfondit sa foi et entre en contact avec la tradition bénédictine.

L'étape suivante, celle du **noviciat**, s'ouvre par la vêtue. L'habit religieux reste cher aux Servantes des Pauvres : il est le signe visible, reconnaissable par tous, de leur appartenance à Dieu et, en même temps, pour elles-mêmes, un rappel constant de ce qu'elles doivent être intérieurement pour que ce signe demeure authentique.

*« Signe extérieur et distinctif de la Consécration à Dieu, l'habit est destiné à rappeler aux sœurs qu'elles doivent se revêtir de Jésus Christ et le révéler au monde par toute leur conduite ».*

Déclaration 106

Le noviciat, période d'initiation à la vie des Servantes des Pauvres, oriente peu à peu la jeune novice vers le don total d'elle-même à Dieu. Soutenue, elle apprend à chercher Dieu à travers la Règle de saint Benoît et à vivre une alliance d'amour avec le Seigneur. Elle est progressivement formée à une vie de prière qui animera plus tard toute son action.

Après deux années de noviciat a lieu l'admission à la première profession. La novice fait vœu de chasteté, pauvreté et obéissance ; consacrée à Dieu, elle engage alors toutes ses forces à son service et au service des Pauvres. Ces premiers vœux sont temporaires et seront renouvelés chaque année durant 6 à 9 ans. Une nouvelle étape s'ouvre alors pour la jeune professe, celle du **juniorat**.

Un **second noviciat** d'environ un an achève ce temps des engagements temporaires. De retour à la Maison Mère, après quelques années de service qui ont mûri et affermi sa vocation, la jeune sœur est heureuse de se préparer à ses vœux perpétuels dans la prière et dans une certaine retraite. Ses vœux prononcés, elle est pour toujours donnée à Dieu, au sein d'une vie fraternelle en communauté et au service des plus pauvres.

Le nom qu'elle porte – Servante des Pauvres – est pour elle tout un programme.



## La formation proprement dite

À l'invitation du Magistère de l'Église, il a été élaboré une « *ratio institutionis* » qui, inspirée du charisme fondateur, détermine le projet de formation propre à notre congrégation. Cette *ratio* a pour but de « *présenter de manière claire et dynamique le chemin à suivre pour assimiler pleinement la spiritualité de l'institut* ».

Jean Paul II - Vita Consecrata n° 68

Elle donne à chaque génération de Servantes des Pauvres, à toutes les étapes de leur existence et dans la diversité des cultures, les moyens de vivre cet esprit en progressant vers la pleine maturité de la foi au Christ.



Durant toute la période initiale, les sœurs reçoivent une formation de base: philosophique, théologique et biblique. Les cours sont complétés par des échanges avec les responsables de la formation et l'étude personnelle. Les contacts avec le monde, l'affrontement avec la souffrance, l'ignorance religieuse et les grands problèmes humains, stimulent beaucoup ce désir d'approfondissement de la foi.

Tout au long de leur vie religieuse, la formation permanente permet aux sœurs d'approfondir et d'unifier les connaissances déjà acquises. Chaque semaine, elles consacrent quelques

heures à l'étude selon le thème donné à l'ensemble de la congrégation. Ce travail est aussi l'occasion d'échanges communautaires enrichissants.

## La formation professionnelle

Le contexte actuel conforte les filles de Dom Leduc à œuvrer de toutes leurs forces, là où leur mission les appelle, pour la « culture de la vie ». Pour cela, elles puisent abondamment dans les enseignements de l'Église pour annoncer à temps et à contre temps « l'Évangile de la Vie » et apporter aux malades et à leurs familles une lumière d'Espérance, tout en accomplissant les soins qui peuvent soulager.

Même si l'assistance spirituelle demeure la part la plus importante de leur mission, les Servantes des Pauvres ont toujours le souci d'avoir une véritable compétence professionnelle. C'est ainsi qu'elles peuvent être amenées, en vue d'un meilleur service dans les différentes activités de la congrégation, à acquérir une qualification professionnelle et à actualiser leurs connaissances, notamment dans le domaine des soins palliatifs.

Ainsi toute la formation vise à faire acquérir une forte identité humaine, spirituelle et religieuse qui permettra ensuite à chacune « *de travailler à l'établissement du Règne de Dieu avec toute l'ardeur d'une charité sans cesse en progrès qui s'alimentera dans la contemplation et l'adoration* ». Déclaration 14

## L'esprit de famille



« *Soyez bien unies mes enfants* »

Dom Leduc insistait tout particulièrement sur l'esprit de famille qui caractérise la vie bénédictine.

- ✚ Qu'ils se préviennent d'honneur les uns les autres.
- ✚ Qu'ils supportent avec une grande patience les infirmités d'autrui soit corporelles, soit spirituelles.
- ✚ Qu'ils s'obéissent à l'envi les uns aux autres.
- ✚ Que nul ne cherche ce qu'il juge devoir lui être avantageux, mais plutôt ce qui l'est aux autres.
- ✚ Qu'ils acquittent la dette de la charité fraternelle chastement.
- ✚ Par amour qu'ils craignent Dieu.
- ✚ Qu'ils aiment leur abbé d'une affection humble et sincère.
- ✚ Qu'ils ne préfèrent absolument rien à Jésus Christ, lequel daigne nous conduire tous ensemble à la vie éternelle.

Règle de saint Benoît - Ch. LXXII



Malgré la diversité des âges, des tempéraments et des cultures, l'amour du Seigneur unit tous les membres de la communauté dans le respect, l'estime mutuelle et la confiance. Au retour de leur mission, les sœurs trouvent dans cette vraie famille un soutien et une joie profonde. Elles n'oublient jamais que leur service est une œuvre commune qui exige la collaboration de toutes : l'apostolat fécond à l'extérieur de la communauté n'est que le rayonnement de la ferveur de toutes à l'intérieur.







## Filles de l'Église

*« Tout pour l'Église, tout par l'Église, tel sera l'esprit constant de leur œuvre »*

Dom Leduc



Les sœurs ont conscience d'être envoyées par l'Église auprès des Pauvres pour être témoins de l'amour de Jésus Christ :

- ✚ Faire découvrir la tendresse de Dieu à travers d'humbles soins accomplis avec amour.
- ✚ Porter le Christ, mais aussi aller à sa rencontre dans le cœur des plus malheureux, si défigurés soient-ils, si loin soient-ils de toute préoccupation religieuse.
- ✚ Révéler le visage de l'Église et ses trésors de grâce.
- ✚ Soutenir la Foi de ceux qui croient au Christ et les éveiller à leur responsabilité missionnaire.
- ✚ Faire des malades, des personnes âgées et des enfants, des coopérateurs de l'extension du règne de Dieu dans les âmes...

Telle est la belle mission confiée par l'Église aux Servantes des Pauvres!

« Les religieux ont entièrement dédié leur vie au service de Dieu, et ceci constitue précisément une consécration particulière qui s'enracine dans la consécration baptismale et l'exprime avec plus de plénitude. Comme cette donation d'eux-mêmes a été acceptée par l'Église, qu'ils se sachent également liés à son service ». Concile Vatican II



« Les Servantes des Pauvres honoreront la Sainte Église comme leur Mère et l'Épouse de Jésus Christ, comme la maîtresse infaillible de la foi et la Règle vivante de la prière ». Dom Leduc

« Les Servantes des Pauvres doivent montrer en toutes choses le plus entier dévouement au Souverain Pontife qui est le chef de l'Église. Elles lui seront soumises par un inviolable attachement et c'est ainsi qu'elles montreront leur union avec l'Église de Jésus Christ ». Dom Leduc

« Votre façon de vivre et d'œuvrer est en mesure de manifester sans amoindrissement la pleine appartenance à l'unique Seigneur, votre manière de vous remettre complètement entre les mains du Christ et de l'Église constitue une annonce forte et claire de la présence de Dieu dans un langage compréhensible à nos contemporains. Tel est le premier service que la vie consacrée rend à Dieu et au monde ». Benoît XVI



La Congrégation des Servantes des Pauvres, Oblates Régulières de l'Ordre de saint Benoît, est reconnue dans l'Église au titre de congrégation de Droit Pontifical. Le Très Révérend Père Abbé de l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes est leur Assistant religieux.

Le sceau de la congrégation présente une Sainte Face stylisée prenant modèle sur celles que Dom Leduc avait remarquées dans l'abside de plusieurs églises de Rome et qu'il voulait honorer sous ses différents aspects : joyeuse et douloureuse, humiliée et glorieuse.

L'inscription : « S : CONGREG · SORORŪ · ANCILLARŪ · PAUPERŪ · O.S.B »  
abréviation de « *Sigillum congregatiōnis sorōrum ancillarū páuperum Ordo Sancti Benedicti* » en latin, ce qui veut dire : « sceau de la Congrégation des Sœurs Servantes des Pauvres, Ordre de saint Benoît ».

Autour de la Sainte Face, on peut lire « *Quaesivi vultum tuum* » qui est un verset du psaume 26 : « C'est ta face, Seigneur, que je cherche » et qui s'applique aux deux aspects de la vie des Servantes des Pauvres.



### **En effet, « où contempler concrètement le visage du Christ ? »**

« Il est réellement présent dans sa Parole et dans les sacrements, de façon très particulière dans l'Eucharistie. Il vit dans son Église, il se rend présent dans la communauté de ceux qui sont réunis en son nom. Il est face à nous dans chaque personne, s'identifiant de manière particulière avec les petits, les Pauvres, ceux qui souffrent et sont les plus démunis ».

Instruction Repartir du Christ n° 23

« L'important, c'est de voir Jésus Christ dans les malades. Cette vérité de foi nous est enseignée par Notre Seigneur lui-même qui a dit 'J'étais souffrant et vous m'avez visité' ».

Dom Leduc

« La circonstance du Saint Évangile qui semble le mieux répondre à votre mission, c'est la rencontre sur le chemin du Calvaire de Notre Seigneur et de sainte Véronique ».

Dom Leduc

*« Avant tout et par-dessus tout,  
on prendra soin des malades et on les servira  
comme s'ils étaient le Christ en personne »*

Règle de saint Benoît - Ch. XXXVI



Congrégation des Servantes des Pauvres  
Maison Mère : 49 bis, rue Parmentier, 49000 Angers, France  
Site internet : [www.servantesdespauvres-osb.org](http://www.servantesdespauvres-osb.org)  
Courriel : [servantes-des-pauvres.osb@wanadoo.fr](mailto:servantes-des-pauvres.osb@wanadoo.fr)  
Téléphone : 02 41 66 38 30